

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 22 (1934)

Heft: 428

Artikel: Les femmes et la Société des Nations

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261544>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les Femmes et la Société des Nations

Une femme expert

Nous avons appris avec grand intérêt que, parmi les trois experts désignés pour élaborer les projets de ce plébiscite de la Sarre, qui constitue un si terrible problème d'ordre national et international, se trouve une femme, Miss Sarah Wambaugh (Etats-Unis).

Miss Wambaugh, dont le nom avait été mis en avant par les grandes organisations féminines internationales, est en effet une spécialiste de ces questions, ayant déjà fonctionné comme expert pour la préparation d'un plébiscite en Amérique du Sud, et ayant publié, sous les auspices de la Fondation Carnegie, un livre sur les plébiscites depuis la guerre mondiale.

Toutes nos félicitations.

La prochaine Conférence Internationale du Travail

Cette Conférence va s'ouvrir à Genève le 4 juin prochain, avec un ordre du jour très chargé, qui ne comprend pas moins de sept questions. Et il est à noter que six en tout cas d'entre elles touchent directement les femmes; ce sont:

1. La réduction de la durée du travail.
2. L'assurance-chômage et les diverses formes d'assistance aux chômeurs.
3. L'assurance invalidité-vieillesse et décès pour les travailleurs transférant leur domicile d'un pays à un autre.
4. La réparation des maladies professionnelles.
5. L'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines de toute catégorie.
6. La révision partielle de la Convention sur le travail de nuit des femmes.

Nos lectrices savent que, selon le traité de paix (qui a institué ces Conférences dont le B.I.T. constitue en quelque sorte le Secrétariat général), toutes les fois que figure à leur ordre du jour une question intéressant spécialement les femmes, l'un au moins des conseillers techniques de chaque délégation doit être une femme. En outre, l'art. 7 du Pacte confère toujours à toute femme le droit de faire partie d'une délégation.

C'est ce qu'une circulaire du Directeur du B.I.T. a rappelé aux gouvernements en les convoquant à cette Conférence, et nous avons tout lieu d'espérer que nombreuses seront cette année les femmes membres de délégations. Nous ne manquerons pas de tenir nos lectrices au courant de nos informations au fur et à mesure qu'elles nous parviendront.

auxquels sont accrochés les portraits des bienfaiteurs de l'Ecole. En effet, la Maison, outre les élèves réguliers, abrite un certain nombre d'anciennes élèves qui visitent et soignent gratuitement les familles nécessiteuses de Plaisance. Et comme nous traversons la salle à manger, alors que les petites tables sont ornées de nappes à carreaux multicolores, mon guide m'apprend que ces infirmières visiteuses ont tant à faire, que leurs repas sont souvent sacrifiés, et que même leurs soirées ne leur appartiennent pas toujours.

Pour couronner le tout, et non sans regretter le mauvais temps qui m'empêche de visiter le roof-garden et le grand jardin potager, la sous-directrice m'entraîne dans la cuisine où d'appétissantes matrones préparent dans un décor de contes de fées un « rata » qui donne faim.

Huit jours plus tard, revenue pour voir Mme Chaptal elle-même, j'ai en face de moi une petite femme sombre qui semble faite en acier, et que des yeux vifs et pénétrants rendent extrêmement attrante.

« Pourquoi les élèves paraissent si joyeuses ici? », s'écrit-elle en réponse à une de mes questions, mais simplement parce que c'est leur maison. Voulez-vous, les jeunes filles n'oublient pas les deux ou trois ans qu'elles passent à Plaisance. Tenez, l'autre jour, l'une d'elles qui est partie depuis assez longtemps ajoutait au bas de sa lettre: « Vous embrasserez pour moi les murs de la maison. » C'est une phrase à laquelle je ne puis jamais penser sans émotion. » Et en effet, ses yeux sont subitement humides.

« Songez, poursuit-elle, qu'en 1905 nous avions quatre élèves, et qu'actuellement nous sommes obligées d'en choisir 12 parmi les 250 à 350

Encore le droit au travail de la femme mariée

La situation à Zurich et la motion Bosshardt

La question du « double salaire » mérite une étude approfondie et objective et certes ce ne sont pas les discussions provoquées par les polémiques politiques ou par une haine injustifiée qui y apporteront une solution.

D'après le recensement de 1930, le canton de Zurich compte 107.000 femmes professionnellement occupées, dont 80.000 célibataires et 27.000 non célibataires (mariées, veuves et divorcées). Parmi ces dernières, la grande majorité est occupée dans l'industrie et les métiers, ainsi que dans l'agriculture, le travail ménager, les restaurants et les magasins (vendeuses).

D'une façon générale, on constate que la femme choisit encore de préférence son occupation dans les domaines qui lui sont réservés depuis des générations (soins aux malades, éducation, vêtement, nourriture, etc.), mais que, par le fait du développement économique, le lieu de son travail se trouve de plus en plus transporté en dehors de son domicile. On n'a pas de chiffres concernant uniquement le travail des femmes non célibataires, cependant les diverses statistiques permettent de conclure que la plus grande partie d'entre elles exercent une profession indépendante (propriétaire de magasins, mères, restaurante, et que leur nombre est assez restreint parmi les employées.

Les femmes forment le tiers de tous les travailleurs du canton de Zurich et ce nombre n'a presque pas varié depuis plusieurs décennies. Néanmoins, pendant les dernières 10 ans un recul sensible a eu lieu: de 36,2 % à 33,5 %. Le travail professionnel des femmes non célibataires subit d'importantes variations, et cela presque toujours en corrélation avec la situation économique. Lorsque celle-ci est prospère, un assez grand nombre de femmes mariées renoncent à leurs occupations professionnelles, tandis qu'en temps de crise, elles affluent sur le marché du travail. Dans le canton de Zurich en 1930 (temps économique prospère) il n'y avait que le 25,6 % des femmes occupées professionnellement qui n'étaient pas célibataires, tandis qu'en 1920 (période de crise après la guerre) il y en avait 29,4 %. La crise actuelle oblige de nouveau un très grand nombre de femmes mariées à chercher un travail rémunéré.

La participation des femmes en général aux services publics (femmes fonctionnaires) est très

petite. Dans le service cantonal, par exemple, elle ne représente que le quart et même le dixième, si l'on ne tient pas compte du travail spécialement accompli dans les hospices cantonaux. Et la participation des femmes mariées est tout à fait minime.

* * *

Il a été déjà fait mention dans ce journal¹ de la motion Bosshardt présentée au Grand Conseil et demandant le renvoi des institutrices mariées et des femmes des employés cantonaux. Le Conseil d'Etat a procédé à une enquête à ce sujet, d'après laquelle cette motion atteindrait 9 femmes dans l'administration; 43 institutrices primaires (sur un total de 1477 institutrices); 3 institutrices secondaires (sur un total de 416 institutrices), ainsi qu'un certain nombre de maîtresses de travaux manuels et de maîtresses ménagères.

La plus grande partie des femmes occupées dans l'administration le sont dans le même établissement que leur mari, et leur travail comporte surtout la garde, les soins aux malades, le ménage, etc. Or, au Grand Conseil, on a insisté sur le fait que l'on ne songeait pas aux femmes employées à la lessive, aux nettoyages et autres travaux ménagers de ce genre. Donc, en réalité, la motion ne vise que les institutrices mariées, c'est-à-dire un petit groupe de femmes ayant un poste intéressant, qui leur donne satisfaction, où leur situation économique est assurée et qui les retiennent hors de leur famille beaucoup moins que toute autre occupation.

Les discussions actuelles tendent à l'allégement du marché du travail et à une meilleure répartition des deniers distribués par l'Etat sous forme de salaires. Or, en ce qui concerne le marché du travail, le fait que les institutrices primaires devront quitter leur emploi en se mariant, procurera en moyenne deux à trois postes libres par année (depuis 1920, 120 institutrices se sont mariées, dont 38 ont conservé leur emploi), ce qui, sur un total de 1500 places, est vraiment un pâtre gain, qui n'explique pas la vigueur de l'attaque! Dans tous les cas, le chômage n'en serait nullement diminué. D'ailleurs, il n'y a pas du tout de chômage parmi les institutrices et institutrices du canton de Zurich; au contraire, l'on n'a jamais suffisamment de personnel pour les remplacements, et l'on doit faire appel aux institutrices mariées ayant quitté leurs postes. Il est vrai que l'on est très sévère pour l'admission des candidats à la profession, mais cela est certainement dans l'intérêt général.

1. Voir notre numéro 425.

Quant à la répartition des deniers de l'Etat, on peut, il est vrai, à première vue, trouver juste qu'un mari et sa femme émargent tous deux à la caisse cantonale. Mais est-il injuste qu'une institutrice désire, après son mariage, pouvoir continuer à aider ses parents? Est-il injuste qu'elle participe par son travail à l'entretien de la famille lorsque le salaire du mari est insuffisant? Peut-on du reste, par le simple renvoi de la femme, arriver à une répartition tout à fait équitable des fonds de l'Etat? N'y a-t-il point d'hommes ayant de la fortune et qui touchent un salaire de l'Etat? N'y a-t-il pas de fonctionnaires ayant d'autres revenus que leur salaire? On pourrait multiplier les arguments de ce genre, mais à quoi bon?...

Il serait plus intéressant de considérer ce qui est arrivé en Allemagne, où, comme on le sait, un des premiers soins du nouveau régime fut d'engager la lutte contre le double salaire. Le résultat fut désastreux et l'on a dû faire marche arrière. Actuellement on déclare que la lutte contre le double salaire est nuisible, parce qu'elle tue la volonté au travail de l'individu et de la famille, sans pour cela améliorer la situation du marché du travail!

Mais il est difficile d'entrer dans la propagation d'une idée fausse que l'on a inconsidérément répandue dans le public. Les résultats des récentes élections dans le canton de Zurich en sont une preuve. Comme d'habitude, on procéda à ce dimanche-là à la réélection du corps enseignant. A Winterthour, les quatre institutrices mariées ne furent pas réélues, bien qu'elles aient été châvement recommandées par la Commission scolaire; à Horgen, deux institutrices ne furent pas réélues, à cause de leur état-civil! et à Zurich, par contre, tous les institutrices et institutrices furent nommés à nouveau; il s'agissait de 87 institutrices et de 55 institutrices, dont 3 veuves, 17 mariées et 35 célibataires. Cependant, comme à chaque élection, les institutrices obtinrent moins de voix que leurs collègues masculins.

Il va sans dire que personne ne s'est inquiété de savoir si les familles de ces institutrices qui ont perdu ainsi brusquement une partie de leurs revenus ont encore des moyens d'existence suffisants. Les électeurs ont certainement cru travailler pour le bien de la communauté en renvoyant des femmes mariées à leur foyer, ou peut-être ont-ils tout simplement cédé, sans s'en rendre compte souvent, à un sentiment peu noble de jalousie envers la concurrence du travail féminin.

H. Z.

(D'après la Nouvelle Gazette de Zurich et le Schweiz. Frauenblatt.)

Si tous les enfants du monde voulent se donner la main...

Le Message du 18 mai 1934

Comme d'habitude, le 18 mai, jour de la Bonne Volonté, et jour anniversaire de la réunion de la première Conférence de la Paix à La Haye, en 1899, le message annuel d'entente et de fraternité des enfants du Pays de Galles sera radiodiffusé dans des milliers d'écoles de toutes les parties du monde. En voici le texte qu'en ces temps sombres où, dans certains pays, l'on sème à pleines mains la haine parmi la jeunesse et l'enfance des

écoles, il est plus que jamais nécessaire de méditer: 1

De notre petite patrie, terre de la poésie et des chansons, nous les enfants du Pays de Galles, vous saluons, garçons et filles de toutes les contrées sous le soleil.

Nous nous émerveillons à la pensée que notre salut va vous atteindre à travers l'espace. C'est un monde merveilleux que celui où nous habitons et il le sera encore plus lorsque les jours sombres seront passés.

Nous nous réjouissons de toutes les beautés de ce monde: beauté de la terre, de la mer

¹ Il est intéressant de noter que ce Message n'est pas envoyé au nom des enfants du Pays de Galles, mais vient de ces enfants eux-mêmes, qui en adoptent le texte dans leurs réunions scolaires, le copient et l'emportent chez eux.

et du ciel. C'est notre commun héritage, et le lien qui nous unit tous. Nous nous exaltions à la pensée des vaillants de tous les pays, qui pour ouvrir des voies nouvelles, ont vaincu la peur et le danger. Des actes héroïques, comme de voler seul, la nuit, au-dessus de l'Atlantique, nous remplissent d'orgueil.

Garçons et filles, faisons de notre mieux pour que chacun de ces triomphes sur la difficulté ne serve jamais qu'à rapprocher nos peuples les uns des autres, à les unir en une même et vaste famille.

A vous tous, paix et bonne volonté! A l'œuvre, pour que nos espoirs deviennent réalité.

A cette occasion, un petit journal très vivant et très bien fait, intitulé *La jeunesse et la*

...Les femmes seront bientôt appelées à voter. Et c'est juste. Un si grand nombre d'entre elles ont donné des preuves éclatantes de volonté, d'intelligence, d'équilibre moral, elles ont révélé tant de souplesse d'esprit et de sens diplomatique que la situation qui leur est faite légalement paraît d'une injustice inadmissible.

Elles paient des impôts, elles élèvent des enfants qu'elles ont faits, préparent les hommes et les femmes de demain, elles sont médecins, avocats, et surtout, elles ont réalisés le plus surprenant, le plus immense des progrès qu'il leur pouvait rester encore à faire: elles ont su devenir des camarades, des amis.

...Peut-être faudrait-il qu'elles se préparent au dur métier politique par des petites besognes, ainsi qu'on en chargeait jadis les apprentis, comme par exemple de coller des affiches. J'en ai vu qui venaient avec enthousiasme s'offrir pour cette besogne plus noble et plus utile que beaucoup ne le pensent.

Tout ce qui met l'homme ou la femme en contact avec le peuple et la rue dégage un enseignement et donne des bénéfices dont l'importance ne s'évalue point.

Une féministe tchèque.

Sur Mme Vikova-Kuneticka, qui joua aussi un rôle dans le mouvement féministe international d'avant la guerre, les Nouvelles littéraires publient ce qu'il suit:

La mort, à soixante-douze ans, de Mme Vikova-Kuneticka, femme de lettres et surtout femme politique, rappelle la période héroïque où le féminisme tchèque confondait ses revendications avec les revendications nationales. Romancière,

Glané dans la presse...

Le durandisme.

« Du journal Jeune Europe, sous la signature Heinrich de Mann, cette significative comparaison:

... Imaginez-vous qu'un M. Durand quelconque se mette à construire lui-même un système de valeurs rationnelles, éthiques et généralement cul-

turelles, dans lequel les plus hautes valeurs seraient celles qui sont propres à Durand. Les mesures de son crâne, la couleur de sa peau et de ses cheveux deviennent la mesure idéale et la couleur idéale. Ses caractères particuliers deviennent des vertus et, dans la mesure où ses voisins diffèrent de lui, ils lui sont inférieurs. S'il veut louer quelque chose, il dit que c'est « durandien »; le blâme le plus sévère est selon lui qu'une chose n'est pas « durandienne ». ... Il se fait un drapeau Durand dont il tient les couleurs pour les plus belles du monde. Sur la boucle de ceinture, il y a une inscription: *Gott mit Durand*. A toute occasion il chante: *Durand über alles*, ou bien, selon qu'il voit son avenir sur mer ou sur terre: *Rule Durand, rule the waves, ou: Aux armes, Durand, qu'un sang impur abreuve nos sillons*. Au mieux, on trouverait ce Durand ridicule, et, au pire, on l'enfermerait. Mais si quelques millions font en grand ce pour quoi Durand n'est qu'un plaisir personnel, ceux-là seuls voient le ridicule de cette conduite qui vivent au loin, ou le petit nombre de ceux qui, au milieu des Durand, trouvent le moyen d'échapper à la contagion de la psychose Durand...

Suffrage féminin.

De M. Albert Flament, dans la Revue de Paris, ces considérations, à propos des événements de février dernier, considérations qui, en France, ne surprennent personne, alors que chez nous, quelle est la revue, le périodique, même d'importance qui, bien moins que la Revue de Paris, qui ait seulement soulevé l'idée du rajeunissement de la démocratie par l'introduction de l'élément féminin?

... Les femmes devront désormais, officiellement et légalement prendre part aux travaux parlementaires.